

224C1861
FR0012650166-OP017-AS07

9 octobre 2024

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

<p>NHOA (Euronext Paris)</p>

Complément à D&I 224C1129 du 8 juillet 2024

1. Le 9 octobre 2024, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société Taiwan Cement Europe Holdings B.V.¹, a informé l'Autorité des marchés financiers de la modification du projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé le 8 juillet 2024 visant les actions de la société NHOA, en ce que notamment les actions sont visées dorénavant au prix unitaire de **1,25 € au lieu de 1,10 €**.

En outre, dans l'hypothèse où ni la promesse de vente ni la promesse d'achat portant sur les actions détenues par NHOA Corporate S.r.l., une filiale de droit italien de NHOA, dans Free2Move eSolutions S.p.A.² (« F2MeS »), n'est exercée en 2025, les actionnaires de NHOA ayant apporté leurs actions à la présente offre publique ou, le cas échéant, dont les actions NHOA seront transférées à l'initiateur dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, auront droit à un **complément de prix de 0,65 € par action NHOA apportée ou transférée**, selon le cas. A ce titre, il est précisé que TCC s'engage à faire en sorte que la promesse d'achat soit exercée par NHOA Corporate S.r.l. en juin 2025 si la promesse de vente n'est pas exercée par Stellantis Europe S.p.A. au plus tard le 31 mai 2025 (inclus)³.

Ce complément de prix est garanti par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Pour pouvoir bénéficier de l'éventuel complément de prix, les actionnaires devront apporter leurs actions à la centralisation auprès d'Euronext Paris⁴. L'offre publique n'interviendra que par centralisation et en cas de cession sur le marché, aucun complément de prix ne sera dû.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société TCC Group Holdings Co., Ltd (anciennement dénommée Taiwan Cement Corporation).

² Stellantis Europe S.p.A. et NHOA, par l'intermédiaire de sa filiale de droit italien NHOA Corporate S.r.l., détiennent respectivement 50,10% et 49,90% du capital de F2MeS, leur entreprise commune dédiée à la mobilité électrique.

³ Le complément de prix sera par conséquent versé uniquement si NHOA Corporate S.r.l. conserve sa participation actuelle dans F2MeS après juin 2025.

⁴ Les bénéficiaires de l'éventuel complément de prix se verront remettre un droit à complément de prix éventuel, non cessible et non admis aux négociations (cf. notamment § 2.2 du projet de note d'information modifié de l'initiateur).

Les autres stipulations du projet d'offre demeurent inchangées.

Le projet de note d'information modifié de l'initiateur a été déposé et est diffusé.

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement.

2. La cotation des actions NHOA sera reprise le 10 octobre 2024.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NHOA sont applicables.
